



**Arrêté n° SG/2023-043
portant délégations de signature en matière d'administration générale**

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D222-20 et D222-35, modifié par le décret n° 2022-1347 du 21 octobre 2022;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Chantal MANÈS-BONNISSEAU, en qualité de Rectrice de région académique de La Réunion, chancelière des universités ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 13 juillet 2022, nommant M. Erwan POLARD, Secrétaire Général de région académique de La Réunion, Secrétaire Général de l'académie de La Réunion ;

Vu l'arrêté n° SG/2022/123 en date du 6 septembre 2022, donnant délégation de signature à M. Erwan POLARD, Secrétaire Général de région académique de La Réunion, Secrétaire Général de l'académie de La Réunion en matière d'administration générale ;

Considérant les nécessités du service :

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Erwan POLARD, Secrétaire Général de région académique de La Réunion, Secrétaire Général de l'académie de La Réunion, à effet de signer toutes mesures dans le cadre de ses attributions et compétences, y compris les mémoires en défense.

Cette délégation exclut les actes, arrêtés et décisions relevant du fonctionnement des établissements de l'enseignement supérieur.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à:

- Mme Maryvonne CLEMENT, Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de La Réunion, directrice des ressources humaines ;
- Mme Valérie FRUTEAU-DE-LACLOS, Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de La Réunion, directrice des fonctions support et de la modernisation administrative ;



- Mme Marie-Sabine LAURET, Secrétaire Générale Adjointe, directrice de la scolarité, des partenariats et de l'enseignement supérieur ;

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. Michel HOUDU, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous arrêtés, actes, décisions, correspondances concernant :

- L'organisation pédagogique et la vie scolaire dans les écoles et les collèges de l'enseignement public et privé sous contrat et hors contrat, sans incidence financière ;
- Les actes relatifs à la scolarité dans les écoles et les collèges de l'enseignement public et privé sous contrat et hors contrat, sans incidence financière.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine INGREMEAU, inspectrice d'académie directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous arrêtés, actes, décisions, correspondances concernant :

- L'organisation pédagogique et la vie scolaire dans les lycées de l'enseignement public et privé sous contrat et hors contrat, sans incidence financière ;
- Les actes relatifs à la scolarité dans les lycées de l'enseignement public et privé sous contrat et hors contrat, sans incidence financière.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à M. Philippe EUGENE, inspecteur de l'éducation nationale - adjoint au directeur académique adjoint, pour la signature des rapports d'inspection des enseignants du premier degré et les autorisations de sorties scolaires.

Article 6 : Pour le recrutement et la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports, délégation de signature est donnée à :

- M. Guillaume LEMERCIER, directeur adjoint des ressources humaines, pour les actes relatifs à la gestion des personnels enseignants du premier degré, du second degré, d'éducation et d'orientation, des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, et dans la limite de ceux figurant en annexe I du présent arrêté ;
- Mme Valérie DECOUTY, cheffe de la Division des Personnels de l'Enseignement Primaire (DPEP), pour les actes relatifs à la gestion des personnels enseignants du premier degré, et dans la limite de ceux figurant en annexe I du présent arrêté ;
- M. Nicolas GUILLARD, chef de la Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement (DPATE), pour les actes relatifs à la gestion des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, et dans la limite de ceux figurant en annexe I du présent arrêté ;
- M. David DELL'AQUILA, chef de la Division des Personnels de l'Enseignement Secondaire (DPES), pour les actes relatifs à la gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré, et dans la limite de ceux figurant en annexe I du présent arrêté ;
- M. Pascal POUJOIS, chef de la Division des Finances et des Prestations (DFP), pour les signatures des arrêtés d'octroi de congés bonifiés aux personnels, et dans la limite de ceux figurant en annexe I du présent arrêté ;
- M. Jérôme VANDERBEKEN, directeur de l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) et Mme Lucie ANNETTE-NATIVEL, directrice adjointe, pour les signatures des conventions de formation et de stage aux personnels, et dans la limite de ceux figurant en annexe I du présent arrêté ;
- M. Jean-Pierre THEROSIET, chef de la division des Elèves, des Personnels Accompagnants et des Pensions (DEPAP), les actes relatifs à la gestion de tous les personnels de l'académie tels que définis à l'annexe I du présent arrêté ;
- Mme Anne FAHMI, cheffe du pôle de gestion des ressources humaines de l'école inclusive (SEI) pour les actes relatifs à la gestion des accompagnants des élèves et des accompagnants des personnels en situation de



handicap engagés par l'académie de La Réunion, et également pour les actes relatifs à la gestion de tous les personnels de l'académie tels que définis à l'annexe I du présent arrêté.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Erwan POLARD, Secrétaire Général de région académique de La Réunion, Secrétaire Général de l'académie de La Réunion, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Pierre THEROSIET, chef de la Division des Elèves, des Personnels Accompagnants et des Pensions (DEPAP) pour les actes relatifs à la scolarité, et dans la limite de ceux figurant en annexe III du présent arrêté;
- Mme Abla ZENATI, cheffe de la Division des Examens et des Concours (DEC), pour les actes relatifs à l'organisation des examens et des concours, pour les actes sensibles et les actes valant ordre de mission pour l'organisation des examens et des concours, et dans la limite de ceux figurant en annexe III du présent arrêté ;

Article 8 : Les dispositions de l'arrêté n° SG/2022-123 du 6 septembre 2022 sont abrogées.

Article 9 : Le Secrétaire Général de région académique de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

02 JUIN 2023

Saint-Denis, le

La Rectrice

Chantal MANÈS-BONNISSEAU



ANNEXE I

**Liste des actes relatifs à la gestion des personnels
susceptibles d'être signés par :**

Mme Valérie DECOUTY, cheffe de la DPEP, M. David DELL' AQUILA, chef de la DPES, M. Nicolas GUILLARD, chef de la DPATE, Mme Anne FAHMI, cheffe du pôle de gestion des AESH et d'appui aux PIAL et M. Guillaume LEMERCIER, directeur adjoint des ressources humaines

- Congés de maladie
- Congés parentaux
- Congés de maternité et de paternité
- Congés de formation
- Autorisations d'absence

Mme Valérie DECOUTY, cheffe de la DPEP, M. David DELL' AQUILA, chef de la DPES, M. Nicolas GUILLARD, chef de la DPATE et Mme Anne FAHMI, cheffe du pôle de gestion des AESH et d'appui aux PIAL et M. Guillaume LEMERCIER, directeur adjoint des ressources humaines

- Avancements d'échelon
- Avancements de grade
- Disponibilités
- Détachements
- Reclassements
- Nominations
- Affectations
- Cessations progressives d'activité
- Temps partiels
- Établissements des droits à changement de résidence

Mme Valérie DECOUTY, cheffe de la DPEP, M. David DELL' AQUILA, chef de la DPES, M. Nicolas GUILLARD, chef de la DPATE, M. Jean-Pierre THEROSIET, chef de la DEPAP et M. Guillaume LEMERCIER, directeur adjoint des ressources humaines

- Retraites

Mme Valérie DECOUTY, cheffe de la DPEP, M. Guillaume LEMERCIER, directeur adjoint des ressources humaines

- Contrats de recrutement de personnels enseignants du premier degré

M. David DELL' AQUILA, chef de la DPES, M. Guillaume LEMERCIER, directeur adjoint des ressources humaines

- Contrats de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

M. Nicolas GUILLARD, chef de la DPATE et M. Guillaume LEMERCIER, directeur adjoint des ressources humaines

- Procès verbaux d'installation
- Avancement de corps
- Décisions de validation des services auxiliaires
- Contrats de recrutement de personnels administratifs

M. Jean-Pierre THEROSIET, chef de la DEPAP et M. Guillaume LEMERCIER, directeur adjoint des ressources humaines

- Demandes d'admission à la retraite
- Accidents de service
- Action sociale
- Contrat d'engagement des jeunes volontaires en service civique

Mme Anne FAHMI, cheffe du pôle de gestion des AESH et d'appui aux PIAL

- Contrats d'engagement des accompagnants des élèves en situation de handicap, des accompagnants des personnels en situation de handicap et des assistants d'éducation en CDI
- Procès verbaux d'installation des accompagnants des élèves en situation de handicap, des accompagnants des personnels en situation de handicap et des assistants d'éducation en CDI
- Congés pour convenance personnelle des accompagnants des élèves en situation de handicap, des accompagnants des personnels en situation de handicap et des assistants d'éducation en CDI
- Arrêtés de changement d'indice des accompagnants des élèves en situation de handicap, des accompagnants des personnels en situation de handicap et des assistants d'éducation en CDI

M. Jérôme VANDERBEKEN, directeur de l'EAFC, Mme Lucie ANNETTE-NATIVEL, directrice adjointe de l'EAFC

- Conventions de formation
- Conventions de stage

M. Pascal POUJOIS, chef de la DFP

- Arrêtés attributifs de congés bonifiés



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE III

- **Liste des actes relatifs à l'organisation des examens et concours susceptibles d'être signés par :**

Mme Abla ZENATI, cheffe de la DEC

- réponses aux contestations de notes et de résultats formulées par les candidats
- réponses aux demandes de communication de copies
- réponses aux demandes de dérogations formulées par les candidats
- rejets des candidatures non recevables aux examens et concours
- attestations de diplômes
- attestations de niveau d'études délivrées aux étrangers
- relevés de notes
- notifications d'aménagement des conditions de passation d'épreuves des examens

Actes relatifs à des procédures sensibles :

- certificats relatifs à la divulgation ou la non divulgation et la destruction de sujets
- transmission de sujets aux académies
- diffusion des sujets aux centres
- transmission de copies d'examens
- transmission et transfert des dossiers de candidatures
- arrêtés de nomination des jurys d'examens et de concours
- publicité des arrêtés portant ouverture d'un examen ou concours (avis et informations aux candidats, communiqués de presse...)
- mesures relatives aux règles de confidentialité se rapportant à la conception, la réception, le stockage et la diffusion des sujets

Actes valant ordre de mission et occasionnant le paiement de frais de déplacement et d'indemnités de jurys :

- convocation à des réunions de choix des sujets ou relative à la préparation d'épreuves
- convocation des membres des jurys et des vacataires horaires

- **Liste des actes relatifs à la scolarité pour les élèves susceptibles d'être signés par :**

M. Jean-Pierre THEROSIET, chef de la DEPAP

- Les dossiers CNED
- L'instruction de l'absentéisme
- Les décisions de commission d'appel des conseils de discipline
- Les états de mise en paiement pour les sorties scolaires avec nuitées
- Les actes relatifs à l'instruction dans la famille